

12 juillet 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 6 juillet, [la commune de Junglinster a signé le « Pakt vum Zesummeliewen »](#) avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le Syvicol. Par sa signature, Junglinster rejoint les communes de Wiltz, Roeser, Strassen, Clervaux, Kopstal, Habscht ainsi que le syndicat intercommunal « Réidener Kanton » avec la commune de Mertzig, sur leur chemin vers le nouveau « Plan communal intégration » (PCI). La signature marque la clôture de la première étape du nouveau PCI. Dès maintenant, les communes faisant partie de ce projet pilote passent à l'action. Les prochaines étapes consistent à faire un état des lieux identifiant les besoins de la commune et de ses habitants et à organiser des ateliers citoyens élaborant des actions favorisant l'intégration.
- Dans un communiqué de presse du 9 juillet 2021, le ministère des Affaires étrangères et européennes a informé de la [mise à jour de la liste de pays tiers dont les résidents ne sont pas affectés par une restriction temporaire](#) des déplacements non essentiels vers le Grand-Duché de Luxembourg. Avec effet au 12 juillet 2021, sont ajoutés à cette liste l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Brunei Darussalam, le Canada, la Jordanie, le Kosovo, la république de Moldavie, le Monténégro et le Qatar. Les ressortissants de pays tiers ayant leur résidence dans un de ces pays seront par conséquent à nouveau autorisés à entrer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- [Dans une réponse conjointe à la question parlementaire n°4428 du 7 juin 2021](#), le Ministre des Affaires étrangères et européennes, la Ministre de la Justice, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et la Ministre de la Famille et de l'Intégration ont indiqué que 45 ressortissants afghans ont été transférés vers un autre État membre de l'UE dans le cadre du règlement Dublin III depuis 2013. Depuis 2007, une personne a été retournée en Afghanistan et 12 personnes y sont retournées volontairement. Parmi les 491 ressortissants afghans qui ont demandé une protection internationale au Luxembourg entre mars 2017 et mai 2021, 221 ont été enregistrés dans la base de données Eurodac. Ces 221 personnes ont soit demandé une protection internationale dans un autre État membre de l'UE, soit ils ont été contrôlés lors d'un passage illégal d'une frontière.
- La 18^{ième} conférence annuelle du réseau IMISCOE (International Migration Research Network) s'est tenue du 7 au 9 juillet en ligne. Organisée par l'Université du Luxembourg, cette conférence était la plus grande dans l'histoire du réseau, avec 1600 personnes enregistrées. EMN Luxembourg a organisé un [atelier sur les conditions de naturalisation dans certains Etats membres de l'UE](#). Des représentants des points de contact nationaux d'Autriche, des Pays-Bas, de Suède, de Finlande, d'Irlande et du Luxembourg se sont échangés lors de deux tables rondes.

Chiffre de la semaine: 3

En mai 2021, 3 demandeurs de protection internationale sont retournés du Luxembourg vers l'Irak, le Kosovo et l'Ukraine, dont 2 retours volontaires et 1 retour forcé. Il s'agit du premier retour forcé depuis février 2021.

Source: Direction de l'Immigration

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter mathis.osburg@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en